

Présentation

Le conseiller financier gère un portefeuille de clients auxquels il doit proposer des services, des produits bancaires et d'assurance commercialisés par l'établissement pour lequel il travaille.

L'activité du conseiller financier s'exerce au sein des agences bancaires, des agences d'assurance, des banques postales, des organismes de crédit, des cabinets conseils, des plateformes téléphoniques en contact avec les clients. Le secteur de la banque, de l'assurance et du patrimoine est très réglementé: Lois, Directives Européennes : + de 70% de la réglementation de la banque-assurance est d'origine européenne: tous les métiers et activités sont concernés. Le conseiller financier qui exerce en banque ou au sein d'une société financière doit respecter la réglementation du code monétaire et financier. Le conseiller financier exerçant au sein d'une compagnie d'assurance respecte le code des assurances. Un courtier doit être inscrit au registre du commerce et doit souscrire une garantie financière pour couvrir les fonds qui lui sont confiés ainsi qu'une responsabilité civile professionnelle.

«Notre challenge: Votre avenir!»



Qualités personnelles requises

- Rigueur et curiosité
- Méthode et organisation
- Sens du relationnel
- Ethique irréprochable / discrétion

Perspectives professionnelles

- Conseiller financier
- Conseiller en assurance et patrimoine
- Chargé de clientèle
- Assistant commercial

Conditions d'admission

Le Titre Conseiller Financier est une formation de deuxième cycle accessible aux titulaires d'un diplôme de premier cycle niveau III (BTS, DUT) ou d'un diplôme universitaire de niveau équivalent.

L'admission se fait sur étude de dossier, entretien de motivation et tests d'admission.

Accessible par la VAE et en formation continue, à la reconversion, aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

Rythme de la formation

La scolarité est dispensée en alternance de septembre à juin.
1 jour à l'école et 4 jours en entreprise.

Conseiller Financier

Banque - Assurance - Patrimoine

Titre Conseiller Financier

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016.



Référentiel d'examen

Mode

Durée

Soutenance orale

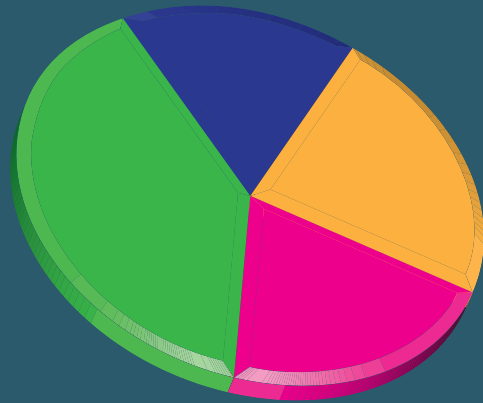
Oral

1h



Programme

- Bloc 1 - Les services bancaires et d'assurance
Techniques et produits bancaires
Incendie - accidents et risques divers - Prévoyance et garantie
- Bloc 2 - Les solutions d'épargne et de placements
Assurance vie
Régimes sociaux et retraite
Economie financière et marchés des capitaux
- Bloc 3 - Les solutions pour investir
Financement des projets immobiliers
Financement des investissements professionnels
Immobilier
- Bloc 4 - Les risques et la conduite de projet
Analyse financière
Régimes matrimoniaux
Droit successoral
Fiscalité
Mathématiques financières
Techniques de vente



Les + de la formation

- Passage de la Certification Voltaire (reconnaissance du niveau orthographique valable 4 ans)

Le titre de Conseiller Financier permet l'obtention:

- de la carte T, G et S : Transaction sur immeubles et fonds de commerce et/ou Gestion immobilière et Syndic
- du statut C.I.F : Conseiller Investissement Financier
- du statut O.R.I.A.S : O.O.B.S.P (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement)
- de la certification professionnelle AMF : Autorité des Marchés Financiers

550h d'enseignement
Nombre de places limité à 20

ESCAM

École de Brest - 22 rue de l'Eau Blanche - Tél. 02 98 42 22 20 - brest@escam.bzh

École de Lorient - 12 rue Eugène Pottier - Tél. 02 97 83 62 07 - lorient@escam.bzh

Site Internet : www.escam.bzh